ICG/

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-799 du 26 décembre 2016 portant ratification de la Convention de crédit, signée le 08 juillet 2016, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre du financement du projet « Soutien à l'Enseignement Secondaire (SEnS).716 du 25 novembre 2016.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 2016-34 du 26 décembre 2016 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit, signée le 08 juillet 2016, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre du financement du projet « Soutien à l'Enseignement Secondaire (SEnS);

Vu la décision portant proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

Vu décret n°2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

DECRETE:

Article 1er : Est ratifiée, la Convention de crédit d'un montant de **quinze millions (15 000 000) d'euros,** équivalant à **neuf milliards huit cent trente-neuf mille trois cent cinquante-cinq mille (9 839 355 000) francs CFA,** signée le 08 juillet 2016, entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre du financement du projet « Soutien à l'Enseignement Secondaire (SEnS) et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 decembre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Romuald WADAGNI

Le Ministre des Enseignements Secondaire
Technique et de la Formation professionnelle,

Lucien KOCOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MESTFP 2- -AUTRES MINISTERES 19 - SGG 4 JORB 1.-